



Conseil économique et social

Distr.: Générale
19 mai 2014

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dixième session

Bangkok, 23 mai 2014 (Phase I)

Point 7 de l'ordre du jour provisoire *

**Date, lieu et thème de la soixante et onzième session
de la Commission (2015)**

Date, lieu et thème de la soixante et onzième session de la Commission (2015)

Note du secrétariat **

Résumé

Le présent document contient des indications sur les dates et lieu possibles de la soixante et onzième session de la Commission, qui se tiendra en 2015, ainsi qu'une proposition de thème pour cette session.

La Commission est invitée à prendre une décision sur ces questions.

I. Introduction

1. Le présent document contient des suggestions faites par le secrétariat à soumettre à la Commission pour examen à sa soixante-dixième session. La Commission est invitée à réfléchir aux dates, lieu et thème de sa soixante et onzième session, qui se tiendra en 2015, et à donner au secrétariat des indications à ce sujet.

II. Date et lieu

2. L'article premier du Règlement intérieur de la Commission prévoit que celle-ci formule des recommandations concernant les dates et lieu de sa session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social et en consultation avec le Secrétaire général. Conformément à la procédure en vigueur, à chaque session, la Commission recommande la convocation de sa prochaine session. Le Secrétaire exécutif en fixe ensuite les dates précises et le lieu en consultation avec les membres et le Président de la Commission.

* E/ESCAP/70/L.1/Rev.1.

** La soumission tardive du présent document s'explique par le retard enregistré dans les consultations avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) en raison des circonstances exceptionnelles.

3. En outre, à l'article premier du Règlement intérieur, il est disposé que les sessions de la Commission se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, sauf recommandation contraire de la Commission.

III. Thème

4. La réunion informelle du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission ayant pour objet l'étude thématique de la soixante et onzième session s'est tenue le 14 mai 2014 et a proposé de retenir comme thème de ladite session le thème suivant:

« Équilibrer les trois dimensions du développement durable: de l'intégration à la mise en œuvre ».

5. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue en juin 2012, a abouti à un document final, « L'avenir que nous voulons », que l'Assemblée générale a par la suite entériné dans sa résolution 66/288 et dans lequel les États membres ont renouvelé leur engagement en faveur du développement durable et leur détermination à promouvoir un avenir durable sous l'angle économique, social et environnemental pour les générations actuelles et futures. Ce document a chargé les commissions régionales de promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable dans leurs régions respectives.

6. Même s'il existe un consensus aux termes duquel la réalisation du développement requiert une approche intégrée de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions dans l'ensemble des piliers économique, social et environnemental, on ne réfléchit pas assez sur la façon de traduire en termes opérationnels une telle approche intégrée. La première tâche de cette étude, par conséquent, sera d'envisager un cadre conceptuel qui puisse saisir les synergies et les arbitrages entre les trois dimensions du développement durable. Un tel cadre conceptuel fournira un moyen d'évaluer dans quelle mesure les diverses options de politique contribuent au développement durable.

7. L'étude examinera par la suite quels types d'institutions et de politiques sont les mieux adaptées pour une intégration équilibrée des piliers économique, social et environnemental du développement durable. À cette fin, l'étude se penchera sur la possibilité d'adopter des processus décisionnels qui aident à coordonner ou à intégrer les approches essentiellement sectorielles qui sont la norme actuelle. De plus, l'étude examinera l'importance d'une coordination et d'une collaboration renforcées entre les niveaux local, infranational et national de l'administration publique, ainsi qu'entre les acteurs étatiques et non étatiques, pour la réalisation du développement durable. Elle tirera également les enseignements des expériences des pays qui ont mis en œuvre des approches sectorielles qui visent à intégrer les trois dimensions du développement durable. En outre, l'étude examinera le type d'appui régional nécessaire pour promouvoir l'intégration des trois dimensions du développement durable au niveau des pays.

8. L'étude devrait promouvoir des concertations dans la région concernant les mesures politiques concrètes et les réformes institutionnelles nécessaires pour aider l'Asie et le Pacifique à prendre des dispositions innovantes en vue de la mise en œuvre du développement durable.

9. L'étude thématique proposée s'attachera à:

a) analyser les arbitrages et les synergies entre les trois piliers ainsi que la façon dont ils interagissent. Grâce à cette analyse, l'étude sera en mesure d'identifier les domaines clés où les trois piliers se chevauchent et, partant, de déterminer les possibilités de tirer le meilleur parti des synergies;

b) examiner, par des études de cas nationales et régionales, la manière dont les pays ont essayé d'intégrer les trois piliers dans leurs politiques de manière à résoudre les problèmes liés à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté, aux inégalités, à l'exclusion et à la viabilité environnementale. Elle analysera aussi les enseignements tirés des expériences de ces pays;

c) proposer un cadre conceptuel qui aidera les pays à examiner les dimensions économique, sociale et environnementale de certaines politiques et quelles sont les stratégies et les approches qui tireraient le meilleur parti des synergies et limiteraient au minimum les arbitrages entre les trois piliers;

d) examiner quels sont les cadres institutionnels les mieux adaptés à la mise en place des politiques intersectorielles favorisant le progrès du développement durable et leur mise en œuvre;

e) illustrer, par des études de cas, la manière dont les institutions et les projets nationaux et régionaux ont intégré les piliers économique, social et environnemental dans le développement;

f) envisager des normes propres à créer des cadres institutionnels plus solides aux niveaux national et régional pour permettre la transition vers le développement durable.

10. Outre le fait de résumer les principaux résultats et messages, la partie conclusive de l'étude réfléchira sur les trois grands moyens de mise en œuvre du développement durable dans l'ensemble de la région – les finances, le commerce ainsi que le transfert de technologie et le renforcement des capacités – et examinera de quelle façon les partenaires de développement et la coopération Sud-Sud pourraient appuyer les pays ayant des besoins particuliers dans ces domaines. Cela préparera la voie à une étude approfondie à entreprendre plus tard.

IV. Études thématiques précédentes

11. Pour référence, une liste des thèmes retenus pour les sessions précédentes de la Commission figure en annexe au présent document.

Annexe

Liste des thèmes retenus pour les précédentes sessions de la Commission*

Session	Année	Thème
40	1984	La technique au service du développement
41	1985	La technique au service du développement
42	1986	Mise en valeur des ressources humaines
43	1987	Mise en valeur des ressources humaines
44	1988	Mise en valeur des ressources humaines
45	1989	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
46	1990	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
47	1991	La restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique, dans l'optique en particulier du renforcement de la coopération régionale
48	1992	La coopération économique régionale dans la région de la CESAP: perspectives, priorités et grandes options
49	1993	Expansion des investissements et du commerce intrarégional pour renforcer la coopération et le développement économiques régionaux
50	1994	Le développement infrastructurel, clé de la croissance économique et de la coopération économique régionale
51	1995	Renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines, eu égard en particulier aux incidences sociales d'une croissance économique durable en Asie et dans le Pacifique
52	1996	Dépaupérisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique
53	1997	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: atouts et enjeux pour la CESAP
54	1998	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: perspectives de développement social
55	1999	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement
56	2000	Le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI ^e siècle: perspective Asie-Pacifique d'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international sur une base juste et équitable
57	2001	Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique
58	2002	Développement social durable en période de mondialisation rapide: enjeux, possibilités et grandes options
59	2003	Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région
60	2004	Face aux défis d'une époque de mondialisation rapide, renforcer la coopération régionale pour le développement

Session	Année	Thème
61	2005	Mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région de l'Asie et du Pacifique: œuvrer pour la cohérence et la cohésion
62	2006	Renforcer la coopération régionale en matière de développement des infrastructures, notamment pour la gestion des catastrophes
63	2007	Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique
64	2008	Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique
65	2009	Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique
66	2010	Relever les défis liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement: promouvoir un système financier stable et porteur; et Croissance verte: technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable
67	2011	Au-delà des crises: les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique
68	2012	Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique
69	2013	Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures
70	2014	La connectivité régionale pour une prospérité partagée

* De la quarantième à la soixante-dixième session.